

Date : 02 avril 2024

Objet : Décision portant délégation de la signature du Directeur général de l'Office français de la biodiversité au Directeur général délégué aux ressources pour la signature d'une cession immobilière située avenue de Wagram à Paris.

Emetteur : Direction des finances

Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-8 et suivants, R. 131-27 et suivants, R. 131-30 ;
- ▶ **VU** le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **VU** le décret du 5 juin 2023 portant nomination du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **VU** la délibération n°2022-26 en date du 30 novembre 2022 du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- ▶ **VU** la décision n°2020-DG-01 en date du 2 janvier 2020 relative aux modalités de publication des délibérations du conseil d'administration et des décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Office français de la biodiversité,
- ▶ **VU** la délibération n°2024-07 en date du 14 mars 2024 du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant sur la cession d'un bien immobilier situé 85^{bis} avenue de Wagram 75017 Paris,

DÉCIDÉ

ARTICLE 1 :

Denis CHARISSOUX, Directeur général délégué aux ressources, reçoit délégation en vue de signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente et tout acte s'y rattachant portant sur le bien situé à Paris (75017) 85^{bis} avenue de Wagram, figurant au cadastre en section BK, numéro 12 et correspondant aux lots de copropriété, suivants :

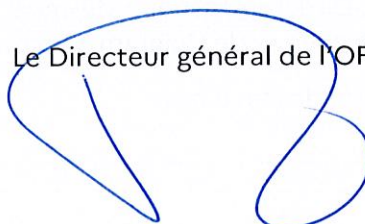
- Lot n°8 : Premier étage
- Lot n°9 : Deuxième étage
- Lot n°10 : Troisième étage
- Lots n°30 à 35 : caves
- Lot n°40 à 42 : caves

pour un prix de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (8 585 000 euros).

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée sur le site internet de l'OFB et entre en vigueur le jour de sa publication.

Le Directeur général de l'OFB,



Olivier THIBAUT